MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 21

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202621-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 20
Votants	 22

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

2026. 21 / AVANCEMENT DE GRADE – promotion interne : suppression et création de postes

Monsieur le Maire expose :

Vu les orientations de gestion des ressources humaines et après la mise en place des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la commune de Bains-sur-Oust,

Considérant qu'un agent a été admis au grade d'Agent de Maitrise à la promotion interne de 2024.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale des ressources humaines, réunie le 11 février dernier.

Considérant que l'agent concerné a fait ses preuves.

Il est proposé de procéder à la suppression et à la création du poste suivant :

SUPPRESSION DE POSTES	CREATION DE POSTES	ATE D'EFFET
Adjoint Technique principal 1ère classe	Agent de Maitrise	01/03/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'avancement de grade lié à la promotion interne 2024 et la modification de postes qui s'y rattachent, avec effet au 1er mars 2026, tel que précisé ci-dessus ; Il est précisé que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE